



Le 2 juin 2016

DÉNONÇONS L'ÂGISME

Nous remarquons, de plus en plus, que certains membres du SPPMM, des professionnels qui ont cumulé quelques 25, 28 ans d'ancienneté ou des personnes qui s'approchent de la retraite, semblent victimes d'acharnement de la part de l'employeur. Les témoignages nous apprennent qu'elles font l'objet de pressions diverses : exclusion, mesures disciplinaires en raison de leur soi-disant incompetence, demandes d'évaluation de leur performance ou encore mention du besoin pressant de renforcement de leur formation, diminution des mandats, demandes répétées pour connaître la date de départ à la retraite, etc.

IL EST CAPITAL de nous signaler toutes manifestations ou mesures visant les professionnels appartenant au groupe des employés mentionnés. Il ne faut pas craindre de dénoncer des pratiques de ce genre. Le SPPMM pourra prendre les moyens appropriés, si les personnes affectées ou celles qui les observent nous le font savoir.

N'hésitez pas à communiquer avec nous.

Nos coordonnées : Téléphone : 514 845-9646

Télécopieur : 514 844-3585

Courriel : sppmm@sppmm.org

CONSULTATION POUR LA RÉVISION DU CODE DE CONDUITE ET ÉTHIQUE

Nous sommes informés que tous les professionnels ont récemment reçu copie d'une correspondance transmise par le contrôleur général, M. Alain Bond, à la présidente du SPPMM.

Sur le fond, nous croyons inutile, voire puéril, de débattre de l'exactitude de chacune des assertions de Monsieur Bond. Soulignons seulement que plusieurs d'entre elles nous paraissent fort discutables. Par contre, la teneur des propos et surtout le ton adopté par le contrôleur général nécessitent une mise en contexte.

À l'invitation même du contrôleur général, le SPPMM lui a soumis, au mois de mars dernier, certaines observations à la suite d'une consultation effectuée par celui-ci en vue d'une possible révision du *Code de conduite* des employés de la Ville. Afin de vous permettre de prendre la pleine mesure de la présomption de la réponse de Monsieur Bond, nous vous invitons à prendre connaissance de nos commentaires du mois de mars, dont copie est jointe au présent envoi.

Une telle réaction a de quoi étonner, puisqu'il s'agit d'une réponse à des commentaires soumis de bonne foi dans le cadre d'une consultation. Nous pouvons certes nous demander en quoi nos commentaires pouvaient justifier une réaction à ce point dénigrante, et ce, **près de deux mois** après la transmission de nos commentaires.

Ajoutons finalement que l'absence de réceptivité démontrée par le contrôleur général à des opinions pourtant sollicitées en dit long sur la sincérité et la transparence des processus de consultations effectués par cette Administration; nous y voyons, au contraire, une absence totale de réelle volonté d'apporter des solutions aux difficultés rencontrées par les employés, qui ne demandent qu'à pouvoir travailler dans la dignité, le respect et, surtout, avec l'assurance que leur probité et leur réputation sont protégées.

OÙ EN SONT LES NÉGOS ?

Plusieurs de nos membres nous demandent des informations concernant l'état des négociations. Voici donc un bref tour d'horizon des développements depuis la dernière assemblée générale :

Villes de banlieue :

- Côte St-Luc : pour la caisse de retraite ainsi que la convention collective, nous avons des ententes de principe qui seront présentées aux membres le 9 juin.
- Mont-Royal : les négociations pour la caisse de retraite vont bon train et nous espérons les conclure dans les prochaines semaines.
- Westmount : notre deuxième rencontre pour la caisse de retraite est prévue pour le 7 juin.
- Dorval : notre troisième rencontre pour la caisse de retraite est prévue pour la fin juin.
- Pointe-Claire : la négociation pour la caisse de retraite n'a débuté qu'au 1^{er} janvier 2016, tel que prévu dans la loi (la caisse de retraite de Pointe-Claire atteignait les critères permettant le début de négociation en 2016). Nous reprendrons les négociations à l'automne.

Il est à noter que pour les quatre premières villes, nous avons obtenu une prolongation de la période de négociation allant jusqu'au 1^{er} août 2016.

Ville de Montréal :

Du côté de la Caisse de retraite, l'arbitrage de différend a débuté et est encore à l'étape des représentations.

Du côté de la convention collective, aucune avancée. Nous avons sollicité un calendrier de rencontre pour les mois de mai et juin et sommes toujours en attente d'une réponse du côté patronal.

Nous demeurons confiants que nous pourrions faire reconnaître la pertinence de plusieurs demandes présentes dans le cahier de demandes syndicales et restons fidèles au mandat que vous nous avez confié.

Pour ce faire, il faut amplifier les moyens de pression et nous vous encourageons à maintenir la signature dans vos courriels, qui demeure un moyen légitime de manifester notre mécontentement.